

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 02

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Représentés : 2

Absents excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

EXERCICE 2015

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,
BUONCRISTIANI, CATTUI, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
COMMUNE**

**SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE A
L'OFFICE DE TOURISME**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire).

Etaient absentes excusées :

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART,
Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151117-DEL20151102-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 décembre 2014 n° 2014.12.15, l'Assemblée Communale a décidé de déterminer les montants de subventions aux associations pour l'année 2015.

En complément de la subvention accordée à l'Office de Tourisme et afin de garantir la continuité de fonctionnement du service public du tourisme par l'association dans la perspective de la gestion par l'EPIC, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 €, laquelle est traduite dans le budget supplémentaire de la Commune, exercice 2015, présenté en la présente séance.

Association Compte n° 6574	Proposition
Office de Tourisme	30 000 €

Le Conseiller Municipal appartenant au Conseil d'Administration de l'Association ne participe pas au vote. Ainsi, s'agissant de l'Office de Tourisme, le scrutin donne le résultat suivant :

30 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Marguerite TROGNO)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 €, laquelle est traduite dans le budget supplémentaire de la Commune, exercice 2015, présenté en la présente séance.

Dit que la dépense d'un montant de 30 000 € sera prélevée sur le budget supplémentaire de la Commune, exercice 2015 au compte 6574

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY